Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261109-2026_097_BC_15-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

_____

Séance du 9 novembre 2026

_____

Nombre de membres en exercice : **16**

Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

OBJET

AFFAIRE N°2026_097_BC_15
Validation du plan de financement prévisionnel relatif aux Schémas Directeurs Intercommunaux des Eaux Usées et des Eaux Pluviales Urbaines

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
3 novembre 2026

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 16/11/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE NEUF NOVEMBRE à 13 h 30, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Manon VINCELOT

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Gabriel AUBERT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - M. Eric RENE - M. Karim JUHOOR - Mme Manon VINCELOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Henry HIPPOLYTE - M. Freddy BOYER - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

ETAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Salim NANA-IBRAHIM

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261109-2026_097_BC_15-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2026

AFFAIRE N°2026_097_BC_15 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL RELATIF AUX SCHÉMAS DIRECTEURS INTERCOMMUNAUX DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le Président de séance expose :

I – Contexte

En application de la loi NOTRe du 07 / 08 / 2015, le Territoire de l'Ouest exerce - depuis le 1er janvier 2020 - l'ensemble des compétences "Eau et Assainissement" sur un périmètre regroupant 5 communes et environ 220 000 habitants.
A ce titre, et comme le prévoit l'article L2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre établissement doit se doter de schémas directeurs intercommunaux dédiés.
En 2025, le Territoire de l'Ouest a amorcé la démarche en lançant une prestation pour la réalisation d'un Schéma Directeur Intercommunal de l'Eau Potable (SDI EP). Dans la continuité, la Communauté d'Agglomération souhaite engager des études pour réaliser à la fois le Schéma Directeur Intercommunal des Eaux Usées (SDI EU) et le Schéma Directeur Intercommunal des Eaux Pluviales Urbaines (SDI EPU).

II – Objectifs

Documents d'orientations stratégiques, les Schémas Directeurs Intercommunaux EU & EPU visent respectivement à :

- Planifier et optimiser la gestion du système d'assainissement (réseau de collecte et stations de traitement) sur le moyen et long terme.
- Organiser la gestion des eaux pluviales à l'échelle des bassins-versants.

III - Description du projet

Pour mener l'opération, un marché de prestations intellectuelles sera publié pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration des deux schémas directeurs intercommunaux. Ce dernier sera décomposé en 3 lots et comprendra les volets suivants :

Lot n°1 : Réalisation du SDI de l'Assainissement des Eaux Usées

- Diagnostic de fonctionnement : évaluation de manière qualitative et quantitative des flux hydrauliques, des quantités d'eaux usées, de l'état des ouvrages, du fonctionnement du réseau et des stations, de l'impact des rejets ;
- Élaboration du schéma ;
- Cartographie des zonages d'assainissement et d'aptitude des sols.

Lot n°2 : Réalisation du SDI de Gestion des eaux pluviales urbaines

- Expertise pour bien identifier le système étudié, le périmètre, les contours de la compétence, la mission, les problèmes, les risques et les enjeux ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261109-2026_097_BC_15-DE

- Un état des lieux initial de l'existant ;
- Une analyse quantitative des écoulements visant à établir un diagnostic, synthèse et mettre en évidence les dysfonctionnements recensés en situation actuelle et en situation future ;
- La définition d'un programme d'actions hiérarchisées ;
- La traduction opérationnelle et réglementaire des propositions du schéma directeur.

Lot n°3 : Campagnes de mesures et investigations

Ce lot constitue le socle de connaissances factuelles sur lequel reposent la fiabilité des diagnostics et la pertinence des orientations proposées / réalisées sur les lots 1 et 2.

Ce lot doit permettre de recueillir :
- Des mesures hydrauliques et pluviales ;
- Des investigations et diagnostics de réseaux ;
- Des investigations sur la qualité des milieux ;
- Des préconisations/contributions pour la réalisation d'un programme d'actions.

IV – Planning

Le planning envisagé de l'opération est le suivant :

- Date prévisionnelle de la publication du marché : Décembre 2026 ;
- Date prévisionnelle de notification du marché : Avril 2027 ;
- Date prévisionnelle de démarrage des études : Mai 2027 ;
- Date prévisionnelle de restitution des schémas directeurs : Avril 2030.

V – Plan de financement

L'estimation des prestations est arrêtée à 2 510 000 € HT.

Le plan de financement global de l'opération est le suivant :

	Coût total (HT)	État (Fonds Vert)	Territoire de l'Ouest
Montant € HT	2 510 000 €	2 008 000 €	502 000 €
Taux d'intervention		80 %	20 %

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 29/10/2026.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le plan de financement de l'opération « Réalisation des Schémas Directeurs Intercommunaux des Eaux Usées et des Eaux Pluviales Urbaines » ;

- AUTORISER le Président, ou toute personne habilitée à solliciter la subvention Fonds Vert au titre de la mesure « PCAET », pour un montant prévisionnel de 2 008 000 € HT ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20261109-2026_097_BC_15-DE

- VALIDER la prise en charge par le Territoire de l'Ouest du différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;

- AUTORISER le Président ou toute personne habilitée à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président